



Nés sous la même étoile ? Origine sociale et niveau de vie

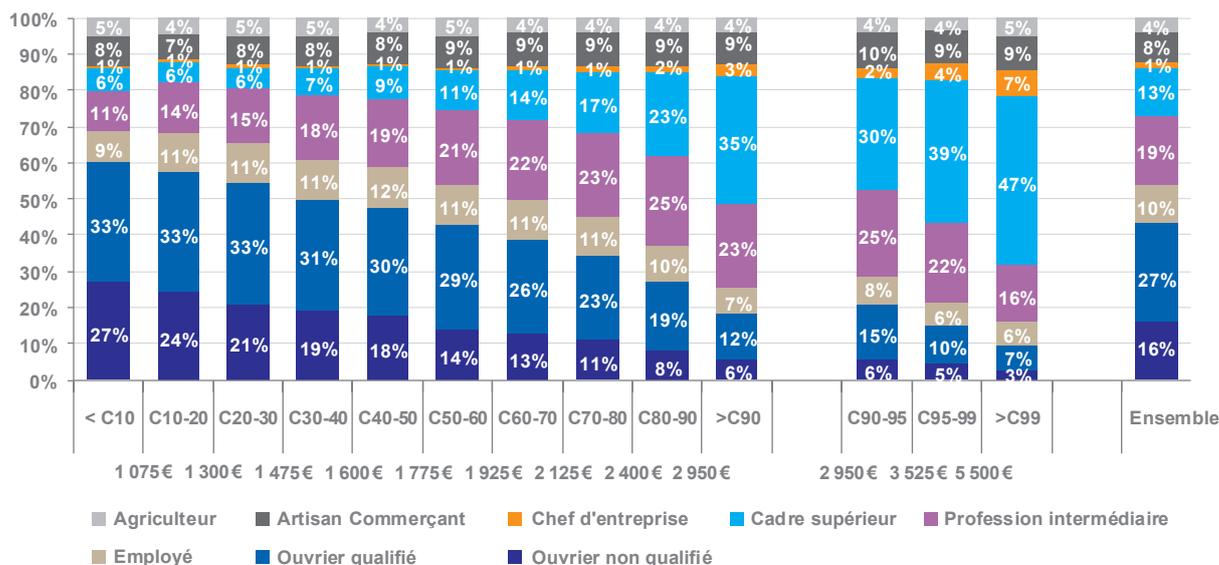
Où en sommes-nous du déterminisme social en France ? Plus précisément, dans quelle mesure l'origine sociale détermine-t-elle le niveau de vie des individus ? La statistique publique a récemment enrichi l'information qu'elle produit pour suivre les trajectoires individuelles, ce qui permet de revisiter cette question classique. Sur la base d'un échantillon de population née en France et âgée de 27 à 44 ans, on étudie ici comment le niveau de vie des personnes varie selon la profession de leur père.

Les résultats surprennent moins par le constat lui-même que par son ampleur : la France, qui par ailleurs parvient à contenir le creusement des inégalités de revenus, accuse des inégalités de chances importantes, notamment aux deux extrémités de la distribution sociale. Un enfant de cadre supérieur a ainsi 4,5 fois plus de chances qu'un enfant d'ouvrier d'appartenir aux 20 % les plus aisés. L'origine sociale a un effet très discriminant sur l'accès à un niveau de vie élevé mais aussi sur le risque de faire partie d'un ménage pauvre.

Quel rôle faut-il alors attribuer à d'autres facteurs comme l'âge, le sexe ou l'ascendance migratoire, si souvent mis en avant ? L'analyse démontre que leurs effets sont finalement faibles, voire négligeables, par rapport au poids de l'origine sociale.

Reste à cerner les canaux par lesquels s'opère cette influence. Le niveau de diplôme se révèle doublement déterminant : il influence directement le niveau de rémunération de l'individu mais aussi celui de son éventuel conjoint, qui appartient bien souvent au même milieu social que lui. L'inégalité des chances en France est d'abord une inégalité des chances éducatives.

Composition des quantiles de niveau de vie selon l'origine sociale des individus



Lecture : 33 % des individus des dix premiers centiles de niveau de vie ont un père ouvrier qualifié.

Champ : individus nés entre 1970 et 1984 et résidant en France métropolitaine, revenus fiscaux déclarés de 2011-2014.

Source : calculs France Stratégie à partir de l'échantillon démographique permanent 2015, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA

Clément
Dherbécourt

Département Société
et questions sociales

La Note d'analyse est publiée sous la responsabilité éditoriale du commissaire général de France Stratégie. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position du gouvernement.

INTRODUCTION

La France fait partie des pays développés les moins inégaux en termes de niveaux de vie, grâce notamment à son système de redistribution socio-fiscal¹. Elle est beaucoup moins bien classée pour l'égalité des chances entre individus d'origine sociale différente, dans le domaine éducatif² comme sur le marché du travail³. La France constitue donc un contre-exemple à la règle générale selon laquelle inégalité de niveau de vie et inégalité des chances dans une société sont liées (« The Great Gatsby curve »).

Si on veut remédier à l'inégalité des chances selon l'origine des individus, il faut comprendre les canaux par lesquels elle opère. De nombreux effets, étudiés dans la littérature économique et sociologique, sont susceptibles d'exercer une influence : écarts d'accès à l'éducation, discriminations sur le marché du travail, degré d'homogamie sociale dans la formation des couples. L'objet de cette

étude est de déterminer de manière synthétique le poids de ces différents effets. La dimension territoriale de l'inégalité des chances fera l'objet d'une prochaine note.

L'inégalité des chances est abordée ici sous l'angle économique, par la mesure du niveau de vie après redistribution, alors que la littérature sur le sujet porte principalement sur la mobilité éducative, sociale et salariale, que ce soit au fil des générations (montée de la part des diplômés, déclassement concomitant des jeunes diplômés sur l'échelle globale des salaires, etc.) ou en fonction de l'origine sociale (réussite scolaire, niveau de salaire selon qu'on est enfant d'ouvrier ou de cadre mais aussi état de santé ou configuration familiale)⁴. Ces études concluent que l'inégalité des chances en France comme dans les autres pays développés est fortement conditionnée par les écarts de réussite éducative entre milieux sociaux, même si la mobilité a plutôt tendance à augmenter du fait de la massification de l'enseignement.

Encadré – Sources et construction de l'échantillon

Cette étude est conduite sur l'échantillon démographique permanent (EDP). Il s'agit pour la France de la plus importante et de la plus ancienne base de données de « panel », c'est-à-dire de suivi d'individus au cours du temps. Produite tous les ans par l'Insee depuis 1967, cette base contient de nombreuses informations biographiques concernant tous les individus nés certains mêmes jours de chaque année. L'EDP collationnait au départ les événements d'état civil (naissance, mariage, décès, etc.) ainsi que les bulletins de recensement (lieu de résidence, situation de famille, diplôme, profession, etc.). Il a été enrichi ces dernières années d'autres informations : données de salaires via les déclarations annuelles de données sociales (DADS), données de niveaux de vie via les déclarations fiscales appariées aux fichiers de prestations sociales.

On extrait ici de l'EDP les personnes nées en France métropolitaine un des quatre premiers jours d'octobre entre 1970 et 1984. L'origine sociale est mesurée par la catégorie socioprofessionnelle du père de famille du ménage de l'individu (si la littérature retient rarement la profession des mères, c'est en raison de leur taux important d'inactivité). La profession du père est observée dans le recensement de 1990 pour les individus nés entre 1970 et 1978 et dans celui de 1999 pour ceux nés entre 1979 et 1984.

Les pères retraités sont répartis selon la profession exercée au cours de la vie active ; les pères inactifs de moins de 60 ans sont inclus dans les ouvriers non qualifiés. Pour les individus recensés avec leur mère au sein d'une famille monoparentale (environ 10 % de l'échantillon), l'origine sociale est la catégorie socioprofessionnelle du père figurant dans l'état civil de naissance de l'individu.

Par ailleurs, l'EDP fournit les revenus que les individus concernés ont déclarés au fisc de 2011 à 2014, ainsi que ceux du conjoint le cas échéant, de même que les prestations sociales qu'ils ont reçues et les impôts directs qu'ils ont acquittés (impôt sur le revenu, taxe d'habitation). À l'aide de la configuration familiale déclarée au recensement, on peut calculer le niveau de vie de ces individus (revenu du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation ou équivalents adultes du ménage : la personne de référence du ménage compte pour 1 adulte, les autres individus de plus de 14 ans pour 0,5 et les individus de moins de 14 ans pour 0,3). Au total, on dispose du niveau de vie et de l'origine sociale d'environ 80 000 individus. Dans 85 % des cas, les données de l'EDP permettent aussi d'observer l'ascendance migratoire et le niveau de diplôme (observé à l'âge d'au moins 24 ans, dans le recensement de 1999 pour ceux nés entre 1970 et 1976, dans les enquêtes annuelles de recensement pour les autres). C'est sur ce sous-échantillon que sont réalisées les diverses régressions.

1. Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence nationale de la recherche au titre du Programme d'investissements d'avenir portant la référence ANR-10-EQPX-17 (Centre d'accès sécurisé aux données, CASD). Par ailleurs, la base de données a été constituée en collaboration avec Gustave Kenedi, stagiaire à France Stratégie.
2. OCDE (2016), *Résultats du PISA 2015, l'excellence et l'équité dans l'éducation*, décembre ; Godin M. et Hindriks J. (2018), « An international comparison of school systems based on social mobility », *Économie et Statistique*, n° 499, p. 61-78.
3. Corak M. (2006), « Do poor children become poor adults? Lessons from a cross country comparison of generational earnings mobility », *Research on Economic Inequality*, vol. 13, Elsevier Press, Pays-Bas, p. 143-188.
4. Bouchet-Valat M., Peugny C. et Vallet L.-A. (2016), « Inequality of educational returns in France. Changes in the effect of education and social background on occupational careers », in Bernardi F. et Ballarino G. (dir.), *Education, Occupation and Social Origin. A Comparative Analysis of the Transmission of Socio-Economic Inequalities*, Cheltenham, Edward Elgar ; Drees (2017), « Poids à la naissance et origine sociale : qui sont les enfants les plus exposés au surpoids et à l'obésité ? », *Études et Résultats*, décembre ; Peugny C. (2013), *Le destin au berceau : inégalités et reproduction sociale*, Paris, Seuil, collection La République des idées.



En revanche, très peu d'études sont consacrées aux inégalités de revenus selon le milieu d'origine en France⁵. Pendant longtemps, les données manquaient pour traiter cette question en détail. Ce n'est plus le cas : l'ensemble des informations rendues disponibles par la statistique publique a été considérablement enrichi ces dernières années (voir encadré).

Cette note présente des résultats inédits sur les inégalités de niveaux de vie selon l'origine sociale. Parmi ces inégalités, elle distingue, d'une part, l'influence respective de l'origine sociale, de l'âge, du genre et de l'origine migratoire et, d'autre part, les canaux par lesquels transite l'influence de l'origine sociale (niveau de diplôme, homogamie sociale et autres facteurs comme le réseau social).

ORIGINE SOCIALE ET NIVEAU DE VIE

Dans quelle mesure l'origine sociale détermine-t-elle la position d'une personne sur l'échelle des revenus ? Pour répondre à cette question, on analyse les variations de niveau de vie selon la profession du père (voir encadré). On ne se contente pas ici d'une approche purement individuelle des destinées, portant par exemple sur la profession exercée ou le salaire perçu, mais on tient compte du contexte familial dans lequel ces destinées s'inscrivent : revenu d'un conjoint éventuel, présence ou non d'enfants dans le ménage.

Deux approches complémentaires permettent de cerner l'influence de l'origine sociale sur le niveau de vie. La première consiste à décrire la différence des « recrutements » au sein des classes de la société, c'est-à-dire à comparer la composition des ménages modestes en termes d'origine sociale à celle de la classe « moyenne » (niveau de vie intermédiaire) et à celle des ménages aisés et très aisés. La seconde consiste à décrire la différence des « destinées », c'est-à-dire le positionnement respectif des ensembles d'individus de même origine sociale sur cette échelle (ensemble des enfants d'ouvriers, des enfants de cadres supérieurs, etc.).

L'inégalité des niveaux de vie est ici mesurée entre 2011 et 2014 sur la population née entre 1970 et 1984, donc sur une tranche d'âge centrée sur les trentenaires : plus précisé-

ment, les individus de l'échantillon ont entre 27 et 44 ans. Les écarts au sein de cet échantillon apparaissent assez sensibles (tableau 1) : le niveau de vie mensuel des 10 % les plus modestes est inférieur à 1 075 euros, tandis que celui des 10 % plus aisés dépasse 2 950 euros et celui des 1 % les plus aisés excède 5 500 euros. L'homogénéité en âge conduit cependant à une dispersion des niveaux de vie un peu plus faible que celle observée sur l'ensemble de la population.

Par la suite, les résultats sur les écarts de niveau de vie par origine sociale sont présentés pour la génération 1970-1984 dans son ensemble, car aucune différence significative n'est observée à cet égard entre les générations 1970-1974, 1975-1979 et 1980-1984.

Parmi les 10 % les plus modestes, plus de la moitié sont des enfants d'ouvriers ; parmi les 10 % les plus aisés, seulement un sur six

Sur dix individus nés entre 1970 et 1984, quatre sont enfants d'ouvriers (avec un père ouvrier qualifié pour un peu moins des deux tiers et non qualifié pour le reste). Un individu sur dix a un père employé, deux ont un père qui exerçait une profession intermédiaire. Parmi les autres, une moitié compte un père artisan, commerçant ou agriculteur ; l'autre moitié un père cadre supérieur ou exerçant une profession intellectuelle supérieure (professeur, profession libérale, etc.) ou encore, beaucoup plus rarement, chef d'entreprise (voir graphique en première page).

On retrouve peu ou prou cette réalité sociologique moyenne si on concentre le regard sur la population située au milieu de l'échelle des niveaux de vie, c'est-à-dire sur la « classe moyenne », plus exactement sur les personnes dont le niveau de vie est proche de la médiane. En revanche, le diagnostic est tout autre lorsqu'on se déplace en bas ou en haut de la distribution : on touche alors du doigt la réalité de l'« inégalité des chances ».

Les enfants d'agriculteurs et d'artisans/commerçants sont une catégorie neutre du point de vue de la mobilité sociale, puisque leur part est stable sur toute l'échelle des niveaux de vie. En revanche, toutes les autres catégories sociales sont sur- ou sous-représentées aux deux extrémités.

Tableau 1 – Distribution des niveaux de vie mensuels de la génération 1970-1984 et de la population totale

Individus	C10	C20	C30	C40	C50	C60	C70	C80	C90	C95	C99	C90/C10	C99/C50
Échantillon 1970-1984	1 075 €	1 300 €	1 475 €	1 600 €	1 775 €	1 925 €	2 125 €	2 400 €	2 950 €	3 525 €	5 500 €	2,7	3,1
Ensemble de l'échantillon EDP	1 000 €	1 200 €	1 400 €	1 550 €	1 700 €	1 900 €	2 150 €	2 475 €	3 125 €	3 875 €	6 600 €	3,1	3,8

Champ : individus résidant en France métropolitaine, revenus fiscaux déclarés de 2011-2014.

Source : calculs France Stratégie à partir de l'échantillon démographique permanent 2015, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA

5. La seule à notre connaissance est le travail de Lefranc, Pistolesi et Trannoy portant sur les années 1979-2000 pour l'ensemble de la population : Lefranc A., Pistolesi N. et Trannoy A. (2004), « **Le revenu selon l'origine sociale** », *Économie et Statistique*, n° 371, p 39-48.

Les enfants des professions intermédiaires se retrouvent moins souvent en bas et tout en haut de la distribution, et plus souvent dans les classes moyennes et supérieures (de la médiane au 99^e centile). Mais d'un niveau de vie à l'autre, c'est bien la proportion relative d'enfants de catégories populaires ou favorisées qui varie le plus fortement. Par exemple, la part des enfants d'employés est très stable des tranches les plus basses jusqu'à 90 % de la population, mais elle est presque divisée par deux dans les 10 % les plus aisés. La part des enfants d'ouvriers décroît, elle, de manière continue : majoritaire au sein des 10 % les plus modestes, elle tombe progressivement jusqu'à un quart aux alentours du 9^e décile, avant de baisser fortement en haut de l'échelle (un sur six parmi les 10 % les plus aisés, un sur dix parmi les 1 % les plus aisés).

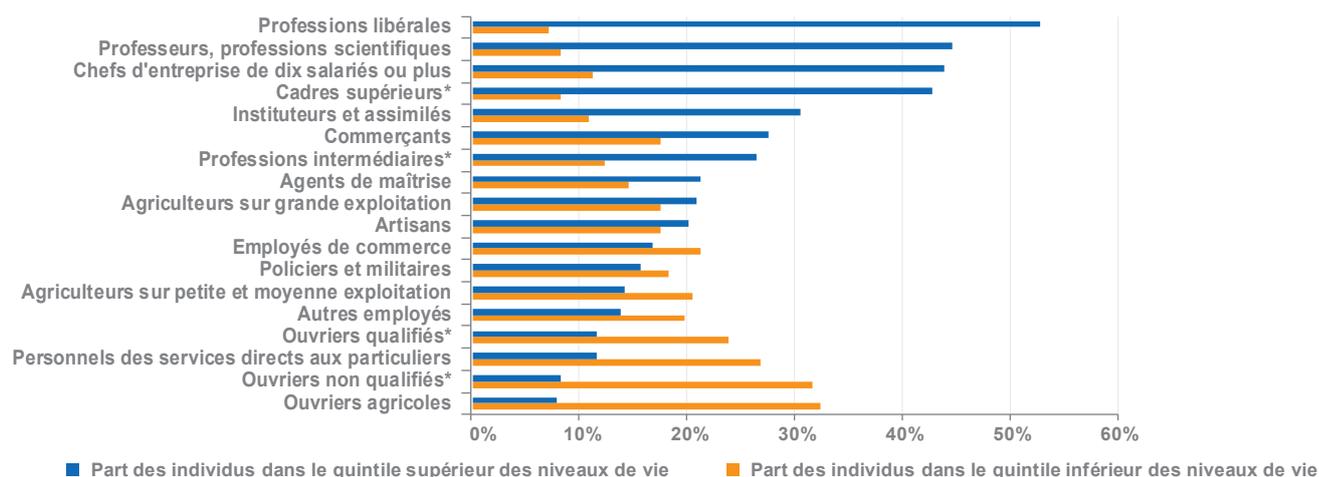
À l'inverse, alors qu'ils pèsent 13 % de la population des trentenaires, les enfants de cadres supérieurs représentent à peine 10 % des personnes dans la moitié inférieure des niveaux de vie. Leur part croît fortement lorsqu'on entre dans la moitié supérieure, jusqu'à 35 % au sein des 10 % les plus aisés et près de 50 % au sein des 1 %. Les enfants ayant un père exerçant une profession libérale (médecin, avocat, etc.) sont particulièrement surreprésentés en haut de l'échelle : ils sont un sur dix parmi les enfants de cadres, mais un sur quatre parmi les enfants de cadres faisant partie des 1 %. De même, alors que seule une personne sur cent compte un père chef d'entreprise, cette proportion est multipliée par quatre parmi les 10 % les plus aisés, et par sept parmi les 1 %⁶.

L'inégalité des chances selon la profession du père

Certaines origines sociales sont donc largement sous- ou surreprésentées aux extrémités de la distribution des niveaux de vie des trentenaires. Pour autant, une origine sociale très « favorisée » ne garantit pas d'atteindre un niveau de vie élevé. À l'inverse, une origine « défavorisée » n'interdit pas l'accès au haut de la distribution. L'origine sociale influe en revanche fortement sur la probabilité qu'ont les individus d'atteindre une position plutôt qu'une autre dans la distribution des niveaux de vie. Ainsi, un enfant de cadre supérieur de cette génération a 4,5 fois plus de chances qu'un enfant d'ouvrier d'appartenir aujourd'hui aux 20 % les plus aisés et près de 20 fois plus de chances d'appartenir aux 1 % les plus aisés.

Les écarts sont encore plus marqués lorsqu'on entre dans le détail des professions⁷ : le graphique 1 présente les probabilités de faire partie des 20 % les plus aisés ou les plus modestes selon la profession du père⁸. On est bien loin d'une situation d'égalité des chances pure, où chacun aurait une chance sur cinq d'appartenir à un groupe ou l'autre, quelle que soit la profession du père. Ceux dont le père exerçait une profession libérale sont de loin les plus favorisés, avec une chance sur deux de faire partie des 20 % les plus aisés, contre une chance sur quatorze d'appartenir aux 20 % les plus modestes. Suivent les enfants de cadres supérieurs et de chefs d'entreprise de plus de 10 salariés, avec deux chances sur cinq de figurer parmi les 20 % les plus aisés, contre une chance sur dix parmi les plus modestes. À l'autre extrémité, on retrouve les enfants d'ouvriers agricoles,

Graphique 1 – Répartition des individus par quintile de niveau de vie, selon leur origine sociale



Champ : individus nés entre 1970 et 1984 et résidant en France métropolitaine, revenus fiscaux déclarés de 2011-2014.

* Catégories agrégées : cadres supérieurs (cadres de la fonction publique, professions de l'information des arts et du spectacle, cadres administratifs et commerciaux, ingénieurs, cadres techniques d'entreprise), professions intermédiaires (professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives d'entreprise, techniciens, professions intermédiaires de la santé et du travail social), ouvriers qualifiés (ouvriers qualifiés de type industriel ou artisanal, ouvriers qualifiés de la manutention, chauffeurs), ouvriers non qualifiés (ouvriers non qualifiés de type industriel ou artisanal, inactifs de moins de 60 ans).

Source : calculs France Stratégie à partir de l'échantillon démographique permanent 2015, Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA

6. Voir [les résultats détaillés par profession du père sur le site de France Stratégie](#).

7. La profession du père est observée au plus tard en 1999, elle est donc codée selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles de 1982.

8. Les 17 catégories de professions ont été construites en regroupant les professions d'un même groupe socioprofessionnel (PCS à un caractère) dont les chances d'appartenance au premier ou au dernier quintile de niveau de vie sont similaires.



d'ouvriers non qualifiés, de personnels de service aux particuliers (employés de l'hôtellerie-restauration, coiffeurs, concierges, etc.), qui ont environ trois chances sur dix d'appartenir aux 20 % les plus modestes contre seulement une chance sur dix aux 20 % les plus aisés. L'origine sociale a donc un effet plus discriminant sur l'accès à un niveau de vie élevé (écart maximal de 46 points de pourcentage) que sur l'appartenance à un ménage modeste (écart de 26 points). En revanche, les chances d'accès aux extrêmes de la distribution sont comparables pour les enfants d'agriculteurs de grande exploitation, d'artisans, d'agents de maîtrise et d'employés (notamment les enfants de policiers et militaires).

L'inégalité des chances entre deux catégories peut être synthétisée sous forme d'un indicateur appelé *odds ratio*. Pour chaque catégorie, on rapporte la probabilité de faire partie des ménages les plus aisés (quintile supérieur) à la probabilité de faire partie des ménages les plus modestes (quintile inférieur), puis on compare les deux rapports. Le rapport est environ 31 fois plus élevé pour un individu dont le père exerçait une profession libérale que pour un enfant d'ouvrier agricole. L'*odds ratio* est de 12 en moyenne entre un enfant de cadre et un enfant d'ouvrier.

Enfin, l'origine sociale exerce une influence déterminante sur le risque qu'ont les individus d'appartenir à un ménage pauvre, c'est-à-dire dont le niveau de vie se situe au-dessous de 60 % du niveau de vie médian⁹. Environ 9 % des trente-

naires sont sous ce seuil en moyenne entre 2011 et 2014. Les taux de pauvreté des enfants d'agriculteurs, d'employés et d'artisans-commerçants sont proches de cette moyenne, à l'exception des enfants d'employés des services directs aux particuliers dont le taux de pauvreté est un peu plus élevé (11 %). En revanche, ce taux est de 4 % pour les enfants dont le père était cadre supérieur. À l'inverse, le taux de pauvreté des enfants de père ouvrier non qualifié atteint 16 %.

Des écarts selon l'origine sociale plus importants que selon le sexe, l'âge et l'origine migratoire

Que les écarts moyens de niveau de vie entre personnes varient fortement selon la catégorie sociale du père ne signifie pas pour autant que l'origine sociale détermine le niveau de vie des individus. En effet, on observe également une forte diversité de niveau de vie parmi les individus de même origine sociale¹⁰. Et des écarts apparaissent aussi selon d'autres caractéristiques comme le sexe, l'âge ou l'origine migratoire. Dès lors, pour juger de l'importance réelle de l'origine sociale sur le destin d'un individu, on cherche ici à mesurer en même temps l'influence de l'origine sociale et celle des autres variables biographiques (tableau 2). Pour l'ascendance migratoire, on distingue les descendants d'immigrés d'Afrique subsaharienne, du Maghreb, d'Europe, du reste du monde et les individus sans ascendance migratoire directe¹¹. Et on retient sept catégories d'origine sociale¹².

Tableau 2 – Écarts estimés de niveau de vie selon l'âge, le sexe, l'origine migratoire et l'origine sociale

Variables		Niveau de vie mensuel	Rang moyen de niveau de vie (entre 1 et 100)	Probabilité d'appartenance au quintile inférieur (point de %)	Probabilité d'appartenance au quintile supérieur (point de %)
Âge	Moins de 35 ans	-62 €	-0,9	-1	-2
	35-39 ans	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.
	Plus de 40 ans	ns	-0,9	2	1
Sexe	Femme	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.
	Homme	67 €	2,4	-3	1
Origine migratoire	Maghreb	-146 €	-6,3	12	Ref.
	Afrique subsaharienne	-160 €	-5,8	10	-7
	Autres origines	ns	ns	11	ns
	Sans ascendance migratoire	Ref.	Ref.	Ref.	6
	Europe	107 €	4,8	-4	-2
Origine sociale	Père ouvrier non qualifié	-257 €	-10,4	11	-9
	Père ouvrier qualifié	-140 €	-5,8	6	-5
	Père agriculteur	48 €	-1,4	2	2
	Père employé	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.
	Père artisan ou commerçant	133 €	1,7	ns	4
	Père profession intermédiaire	223 €	7,1	-5	10
	Père cadre supérieur	737 €	15,8	-8	24

Champ : individus nés entre 1970 et 1984 et résidant en France métropolitaine, revenus fiscaux déclarés de 2011-2014.

Lecture : à âge, sexe et origine migratoire donnés, un enfant de cadre supérieur a 24 % de chances de plus de faire partie du quintile supérieur de niveau de vie qu'un enfant d'employé.

Note : la catégorie des pères cadres supérieurs inclut les chefs d'entreprise de plus de 10 salariés, voir [les résultats détaillés sur le site de France Stratégie](#).

Source : calculs France Stratégie à partir de l'échantillon démographique permanent 2015, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA

- Les taux de pauvreté présentés dans l'étude sont des taux quadriennaux calculés sur les années 2011-2014 sur la base de l'ensemble des individus appartenant à l'EDP. Avec cette source, le seuil de pauvreté ressort à 1 000 euros par unité de consommation environ et le taux de pauvreté de l'ensemble de la population à 11 %.
- Voir à ce sujet Lefranc *et al.* (2004), *op. cit.*
- L'ascendance migratoire a été construite à partir des données de l'état civil de naissance, contenues dans l'EDP. Ces données permettent d'identifier le lieu de naissance des parents et leur nationalité au moment de la naissance des individus étudiés. La définition retenue ici de l'ascendance migratoire est proche mais ne coïncide pas avec celle retenue usuellement par la statistique publique (avoir au moins un parent né étranger à l'étranger). Sont considérés comme ayant une ascendance migratoire les individus dont le père ou à défaut la mère sont nés à l'étranger et de nationalité étrangère au moment de la naissance de leur enfant. Ainsi, les enfants dont les parents sont nés étrangers à l'étranger mais qui ont obtenu la nationalité française avant la naissance de leur enfant sont – à tort – considérés comme sans ascendance migratoire. En revanche, les enfants des Français rapatriés d'Afrique du Nord sont bien considérés comme sans ascendance migratoire.
- L'ampleur de l'effet statistique de l'origine sociale à caractéristiques comparables croît avec le nombre de catégories retenues. Les professions des pères ont été rassemblées en sept catégories afin d'obtenir des groupes de taille significative et de ne pas surestimer l'effet de l'origine sociale.

Le niveau de vie médian de la population considérée est proche de 1 800 euros par mois. Mais à sexe, âge et origine migratoire identiques, l'écart moyen de niveau de vie entre un enfant de cadre et un enfant d'ouvrier non qualifié s'élève à 1 000 euros par mois. Par comparaison, l'écart moyen toutes choses égales par ailleurs (en particulier à origine sociale identique) entre une personne sans ascendance migratoire et une personne descendant d'immigré d'Afrique subsaharienne ou du Maghreb est de 150 euros¹³. L'âge des individus a quant à lui peu d'effet sur le niveau de vie moyen : les moins de 35 ans perçoivent 60 euros de moins que les plus de 35 ans. L'écart moyen entre hommes et femmes est lui aussi relativement faible : les hommes ont un niveau de vie, à caractéristiques comparables, supérieur de 70 euros à celui des femmes. Cela provient du fait qu'au sein des couples – qui rassemblent près des trois quarts des individus de l'échantillon – on fait ici l'hypothèse conventionnelle que les revenus des conjoints sont mis en commun. Le revenu d'activité des conjoints des femmes s'avère beaucoup plus élevé que celui des conjointes des hommes, ce qui a pour effet de limiter fortement les écarts de niveau de vie entre sexes.

La prépondérance de l'origine sociale est tout aussi nette sur les chances de faire partie d'un ménage aisé ou modeste. En ce qui concerne les probabilités d'appartenance aux 20 % les plus modestes (moins de 1 300 euros par mois), l'âge et le sexe ont peu d'influence toutes choses égales par ailleurs (ils font varier la probabilité de l'ordre de 3 points). L'origine migratoire joue de façon plus importante, augmentant la probabilité d'environ 10 à 12 points de pourcentage pour les descendants d'immigrés non européens par rapport aux personnes sans ascendance migratoire mais le diminuant de 4 points pour les descendants d'immigrés européens. L'effet de l'origine sociale est double entre enfant de cadre supérieur et enfant d'ouvrier non qualifié.

Pour l'accès aux 20 % les plus aisés (plus de 2 400 euros par mois), l'effet de l'origine sociale est encore plus important, avec une probabilité supérieure de 33 points entre enfant de cadre supérieur et enfant d'ouvrier non qualifié, toutes choses égales par ailleurs. À l'inverse, l'origine migratoire a moins d'influence sur la probabilité d'accès aux 20 % des plus aisés qu'aux 20 % les plus modestes.

Ainsi, l'origine sociale affecte bien fortement en France le niveau de vie des individus et leur probabilité d'appartenir aux extrémités de la distribution, y compris quand on raisonne toutes choses égales par ailleurs. Dès lors, il faut s'interroger sur les canaux par lesquels s'exerce cette influence.

Comment expliquer ces écarts selon l'origine sociale ?

Le niveau de vie d'un individu dépend à la fois de la structure de son ménage (nombre d'enfants, présence d'un conjoint) et de ses revenus. Ces derniers dépendent quant à eux en grande partie du niveau de diplôme atteint par l'individu et son conjoint. La question est donc de savoir dans quelle mesure le poids de l'origine sociale sur le niveau de vie des individus, qu'on vient de mettre en évidence, s'explique en fait par l'influence que cette origine sociale exerce sur les modèles familiaux (type de famille, choix du conjoint) d'une part, sur le niveau de diplôme atteint par les individus d'autre part. Une façon de répondre consiste à mesurer l'influence résiduelle de l'origine sociale sur le niveau de vie lorsqu'on intègre ces caractéristiques supplémentaires.

Des écarts faiblement liés aux structures familiales...

Par construction, le niveau de vie des individus dépend de la structure de leur ménage, notamment du nombre d'enfants à charge. L'analyse statistique¹⁴ montre toutefois que les écarts de niveau de vie entre origines sociales ne sont pas liés aux écarts de structure familiale : la prise en compte du type de ménage¹⁵ ne réduit que de 1 % l'écart de niveau de vie entre enfants d'ouvriers non qualifiés et enfants de cadres supérieurs, à âge, origine migratoire et sexe donnés.

De fait, les structures familiales varient peu en fonction de l'origine sociale. La probabilité d'être en couple entre 30 et 45 ans est proche quels que soient l'origine sociale et le sexe. Tout au plus peut-on relever qu'en moyenne sur cette tranche d'âge les fils et filles d'ouvriers sont un peu plus nombreux que les fils et filles de cadres supérieurs à avoir des enfants (respectivement 69 % et 75 % contre 61 % et 68 %). De même, au sein des ménages avec enfants, le nombre moyen d'enfants varie peu avec l'origine sociale (1,96 pour les enfants d'ouvriers et 1,87 pour les enfants de cadres supérieurs).

... mais beaucoup plus au niveau de diplôme

Les écarts de revenus sont à l'inverse fortement liés aux écarts de niveau de diplôme entre catégories d'origine. Cet effet est mesuré par différence, en estimant l'influence de l'origine sociale à âge, sexe, origine migratoire et structure familiale donnés, avec et sans effet du niveau de diplôme¹⁶ (tableau 3). La prise en compte de ces écarts de diplôme diminue de moitié la part attribuable aux écarts d'origine sociale (voire plus pour la probabilité d'appartenir aux 20 % les plus modestes). Autrement dit, l'influence de

13. Les écarts présentés dans cette note concernent les niveaux de vie, ils peuvent être significativement différents des écarts salariaux présentés dans d'autres publications (voir notamment le rapport de France Stratégie sur *Le coût économique des discriminations*, 2016, sur les écarts de salaire mensuel selon l'ascendance migratoire).

14. Les analyses portent désormais sur la seule année 2014, pour neutraliser les changements de structure de ménage d'une année sur l'autre.

15. Cinq catégories de ménages ont été distinguées : célibataires, familles monoparentales, couples sans enfant, avec un enfant, plus d'un enfant à charge.

16. Sept catégories de diplômes ont été retenues : sans diplôme, CEP, BEPC, CAP/BEP, Bac, diplôme du 1^{er} cycle du supérieur, diplôme du 2^e ou 3^e cycle du supérieur.



Tableau 3 – Contribution du diplôme aux écarts de niveau de vie entre origines sociales, toutes choses égales par ailleurs

Origine sociale	Rang de niveau de vie			Euros mensuels			Probabilité d'appartenance au quintile inférieur			Probabilité d'appartenance au quintile supérieur		
	Sans contrôler du diplôme	En contrôlant du diplôme	Écart lié au diplôme	Sans contrôler du diplôme	En contrôlant du diplôme	Écart lié au diplôme	Sans contrôler du diplôme	En contrôlant du diplôme	Écart lié au diplôme	Sans contrôler du diplôme	En contrôlant du diplôme	Écart lié au diplôme
Père ouvrier non qualifié (1)	-10,3	-4,8	-5,5	-236 €	-107 €	-129 €	11	5	6	-9	-5	-4
Père ouvrier qualifié	-5,6	-2,6	-3	-135 €	-54 €	-81 €	6	3	3	-5	-2	-3
Père agriculteur	-1,7	-2,2	0,5	ns	ns	/	3	4	-1	2	2	0
Père employé	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.
Père artisan ou commerçant	1,6	1	0,6	127 €	92 €	35 €	ns	ns	/	4	4	0
Père profession intermédiaire	6,8	2,1	4,7	211 €	101 €	110 €	-5	-0,5	-4,5	9	4	5
Père cadre supérieur (2)	15,2	6,1	9,1	735 €	436 €	299 €	-8	-0,5	-7,5	23	11	12
Écart (2) - (1)	25,5	10,9	14,6	971 €	543 €	428 €	-19	-5,5	-13,5	32	16	16

Champ : individus nés entre 1970 et 1984 et résidant en France métropolitaine, revenus fiscaux déclarés de 2011-2014.

Note 1 : variables incluses dans la régression : âge, sexe, origine migratoire, structure familiale, voir [les résultats détaillés sur le site de France Stratégie](#).

Note 2 : la catégorie des pères cadres supérieurs inclut les pères chefs d'entreprise de plus de 10 salariés. Les écarts entre origines sociales tiennent compte de la structure du ménage des individus (contrairement au tableau 2).

Source : calculs France Stratégie à partir de l'échantillon démographique permanent 2015, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA

l'origine sociale sur le niveau de vie des individus transite pour moitié par l'influence qu'elle exerce sur le niveau de diplôme obtenu.

Le poids de l'homogamie sociale

La part d'influence de l'origine sociale sur le niveau de vie qui demeure au-delà même de son effet sur les parcours scolaires et universitaires peut tenir à des phénomènes d'homogamie sociale dans la formation des couples, puisque près des trois quarts des trentenaires ont un conjoint : le fait que les individus d'origine modeste soient plus souvent en couple avec des personnes de même origine sociale – donc moins diplômées et ayant plus difficilement accès au marché du travail – influe potentiellement sur le revenu total de leur ménage.

Les données mobilisées pour cette étude, bien que ne renseignant pas sur l'origine sociale des conjoints, permettent de capter indirectement ce phénomène d'homogamie, car elles fournissent leurs diplômes¹⁷. Apparaît alors un phénomène connu d'homogamie *éducative* : les diplômés sont en couple avec des diplômés. Mais on constate également qu'à diplôme donné d'un individu, le niveau de diplôme de son conjoint varie significativement avec l'origine sociale (tableau 4). Ainsi, 67 % des conjoints d'enfants d'ouvriers non qualifiés bacheliers sont eux-mêmes bacheliers, alors

que cette proportion est de 89 % pour les conjoints des enfants de cadres supérieurs titulaires du baccalauréat. Chez les non-bacheliers, on observe également un écart de taux de conjoints bacheliers de plus de 20 points en faveur des enfants de cadres supérieurs. Ainsi, l'homogamie *éducative* résulte de l'interaction entre homogamie *sociale* et inégalité des chances : c'est parce que les enfants d'ouvriers se mettent plus souvent en couple entre eux et que les enfants de cadres supérieurs font de même, et parce que la réussite scolaire est moins élevée chez les premiers que les seconds, qu'un enfant d'ouvrier a moins de chances d'être en couple avec un bachelier qu'un enfant de cadre, quand bien même les deux ont atteint le même niveau de diplôme¹⁸.

Dans quelle mesure cet effet d'homogamie explique-t-il les écarts résiduels de niveau de vie selon l'origine sociale ? Pour répondre à cette question, on distingue cette fois les célibataires des individus en couples, pour lesquels on introduit dans l'analyse les écarts de niveaux de diplôme des conjoints (tableau 5). Pour les deux catégories d'individus, on retrouve le résultat présenté précédemment : environ la moitié des écarts de niveau de vie selon l'origine sociale est liée au diplôme. Mais pour les individus en couple, un tiers de l'effet résiduel de l'origine sociale passe par le niveau de diplôme du conjoint.

Tableau 4 – Proportion de bacheliers parmi les conjoints, par origine sociale et niveau de diplôme

Niveau de diplôme	Origine sociale							
	Père ouvrier non qualifié (1)	Père ouvrier qualifié	Père agriculteur	Père employé	Père artisan ou commerçant	Père profession intermédiaire	Père cadre supérieur (2)	Écart (2) - (1)
Bachelier	67 %	70 %	75 %	76 %	75 %	82 %	89 %	22 %
Non-bachelier	36 %	40 %	43 %	45 %	46 %	50 %	59 %	23 %

Champ : individus en couple nés entre 1970 et 1984 et résidant en France métropolitaine, et recensés entre 2011 et 2014. Ces calculs tiennent compte des écarts de taux de sondage selon la taille des communes.

Note : la catégorie des pères cadres supérieurs inclut les pères chefs d'entreprise de plus de 10 salariés.

Source : calculs France Stratégie à partir de l'échantillon démographique permanent 2015, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA

17. Plus exactement, les données des enquêtes annuelles de recensement entre 2011 et 2014, qui portent chaque année sur un septième de la population, permettent de retrouver le diplôme de 40 000 conjoints des individus du panel EDP.

18. Il existe peu d'études sur ce point. D'après Bozon et Rault (2012), seulement 1 enfant d'ouvrier sur 10 rencontre son conjoint lors de ses études, contre 1 sur 4 pour les enfants de cadres. Voir Bozon L. et Rault W. (2012), « De la sexualité au couple. L'espace des rencontres amoureuses pendant la jeunesse », *Population*, 2012/3, vol. 67, p. 453-490.

Tableau 5 – Effet diplôme du conjoint et effet résiduel de l'origine sociale sur le rang dans la distribution des niveaux de vie

ÉCART ESTIMÉ	INDIVIDUS EN COUPLE			CÉLIBATAIRES	
	Écart brut	Écart résiduel hors diplôme de l'individu	Écart résiduel hors diplôme de l'individu et du conjoint	Écart brut	Écart résiduel hors diplôme de l'individu
Écart entre enfant de cadre supérieur et enfant d'ouvrier non qualifié, de...	889 €	450 €	335 €	723 €	387 €
... niveau de vie en euros	23	10	6,5	22	9,2
... rang de niveau de vie (de 1 à 100)	27 %	12 %	9 %	22 %	12,4 %
... probabilité d'appartenir au quintile supérieur	-17 %	-6 %	-3 %	-15 %	-8 %
... probabilité d'appartenir au quintile inférieur					

Champ : individus nés entre 1970 et 1984 et résidant en France métropolitaine, revenus fiscaux déclarés de 2011-2014.

Note : variables incluses dans la régression : âge, sexe, origine migratoire, structure familiale et niveau de diplôme. Estimations pour les couples sur 38 000 individus recensés en couple entre 2011 et 2014 pour lesquels on dispose du diplôme du conjoint. La catégorie des pères cadres supérieurs inclut les pères chefs d'entreprise de plus de 10 salariés. Voir [les résultats détaillés sur le site de France Stratégie](#).

Source : calculs France Stratégie à partir de l'échantillon démographique permanent 2015, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA

Au final, si on tient compte non seulement du diplôme de l'individu mais aussi du diplôme de son conjoint, un écart demeure entre un enfant de cadre supérieur et un enfant d'ouvrier non qualifié, toutes choses égales par ailleurs. Comment interpréter cet « ultime » effet résiduel, qui ne transite pas par la réussite scolaire et universitaire, que ce soit celle de l'individu ou celle de son conjoint par homogamie sociale ? Il tient peut-être au fait que l'analyse par diplôme est réalisée à un niveau de nomenclature trop

grossier, qui ne permet pas de distinguer les filières précises suivies, qui sont plus ou moins valorisées sur le marché du travail¹⁹. Mais il tient peut-être aussi à la moindre capacité des individus d'origine modeste à valoriser les diplômes qu'ils ont obtenus (influence du réseau social, développement de compétences plus informelles). D'autres dimensions pourraient être prises en compte, comme le patrimoine hérité²⁰, qui est susceptible d'apporter des revenus supplémentaires.

CONCLUSION

Dans les générations qui ont aujourd'hui entre 30 et 45 ans, l'accès à un niveau de vie élevé comme le risque d'être en situation de pauvreté varient fortement selon l'origine sociale. Cet effet s'avère beaucoup plus déterminant que l'origine migratoire, le sexe ou l'âge de l'individu.

Cet effet s'explique largement par l'influence de l'origine sociale sur le niveau de diplôme atteint par les individus : l'inégalité des chances éducatives contribue pour moitié aux écarts de niveau de vie moyen entre enfants d'ouvriers et enfants de cadres et pour moitié également à l'écart de chances entre eux de faire partie des 20 % des ménages les plus aisés.

D'autres effets « hors diplôme » sont à l'œuvre, notamment l'homogamie sociale qui, couplée à l'influence sur la réussite éducative, conduit à ce que les conjoints des enfants d'ouvriers sont significativement moins diplômés que ceux des enfants de cadres. À l'inverse, les écarts de structures familiales (nombre d'enfants, situation maritale) entre classes sociales sont faibles et ne semblent jouer aucun rôle significatif sur les écarts de niveau de vie.

Mots clés : origine sociale, inégalité des chances, niveau de vie, homogamie sociale

19. Voir Peugny C. (2013), *op. cit.*

20. La contribution des écarts de revenu du patrimoine selon l'origine sociale aux écarts de niveau de vie n'a pas pu être mesurée. Dans les sources fiscales, les revenus fiscaux des couples ne peuvent pas être individualisés. Par ailleurs, les écarts de revenu du patrimoine peuvent avoir des causes complexes difficilement interprétables (comportements d'épargne différents, écarts de probabilité de recueillir un héritage ou une donation par l'un ou les deux conjoints). Voir Frémeaux N. et Leturcq M. (2016), « [The individualisation of wealth – Evidence from France](#) », novembre, *working paper* pour une discussion de l'enjeu du patrimoine au sein des couples.

Directeur de la publication : Gilles de Margerie, commissaire général ; directeur de la rédaction : Fabrice Lengart, commissaire général adjoint ; secrétaires de rédaction : Olivier de Broca, Sylvie Chasseloup ; impression : France Stratégie ; dépôt légal : juillet 2018 - N° ISSN 2556-6059 ; contact presse : Jean-Michel Roullé, directeur du service Édition-Communication-Événements, 01 42 75 61 37, jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



www.strategie.gouv.fr



@Strategie_Gouv



france-strategie



FranceStrategie

France Stratégie est un organisme d'études et de prospective, d'évaluation des politiques publiques et de propositions placé auprès du Premier ministre. Lieu de débat et de concertation, France Stratégie s'attache à dialoguer avec les partenaires sociaux et la société civile pour enrichir ses analyses et affiner ses propositions. Elle donne à ses travaux une perspective européenne et internationale et prend en compte leur dimension territoriale.